

Sommaire

- ° Retour sur les événements marquants et les activités d'EFA57 de ce milieu d'année *page 1*
- ° Article sur la commission d'Agrément *page 4*
- ° Agenda *page 7*
- ° Infos complémentaires *page 8*
- ° Coin lecture *page 10*
- ° Numéros et adresses utiles *page 12*

Bonne lecture !

Un petit retour sur EFA57 en ce milieu d'année 2014

➤ **Le groupe de parole**



Le groupe de Parole s'est réuni 6 fois (de janvier à juin 2014). Le bilan est satisfaisant pour l'ensemble des participants. La séance consacrée au témoignage de l'arrivée de l'enfant a rencontré un vif succès ; un grand merci à Marie-Noëlle pour son intervention. Des suggestions ont été données, et nous tenterons de les mettre en place pour la session 2015.

Nous vous proposons de nouveau 6 séances de janvier à juin 2015. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'en décembre. Le nombre de place est limité à 14 personnes ; toutefois un minimum de 10 personnes est nécessaire pour que le groupe fonctionne dans les meilleures conditions.

A noter qu'en raison des travaux au centre du Bon Pasteur, nous ne sommes pas encore en mesure de vous donner les dates ainsi que les horaires exacts des séances. Elles devraient avoir lieu le mardi soir de 20h30 à 22h00, sur le modèle de la session 2014. Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à vous préinscrire dès à présent.

➤ **Le pique-nique de Solgne, le dimanche 29 juin**

Comme chaque année, à la veille des vacances d'été, les familles adoptantes et postulantes à l'adoption se sont retrouvées pour partager un moment de convivialité à l'occasion du pique-nique familial d'EFA57, à Solgne. Plusieurs couples à différents stades des procédures ont profité de cette rencontre pour découvrir l'association, ses actions et échanger sur des sujets liés à l'adoption.

Ce jour-là, le soleil a fait son timide, ce qui n'a pas empêché les enfants et quelques adultes de profiter de l'aire de jeux jouxtant la salle mise à disposition par la commune. Et en cette période de Coupe du monde de football, les matchs endiablés se sont succédé tout au long de la journée.



Le repas



Détente sportive...



C'est déjà l'heure de ranger...

➤ **Sortie au parc merveilleux de Bettembourg, le dimanche 31 août**

En raison des conditions météorologiques annoncées, la sortie, initialement prévue en avril, a été reportée au 31 août 2014.

Plusieurs familles adhérentes d'EFA57 se sont retrouvées au Parc Merveilleux de Bettembourg (Luxembourg) pour finir les vacances de façon ludique et conviviale. Malgré une météo capricieuse, les enfants se sont défoulés dans les aires de jeux et se sont ébahis devant les animaux, qu'ils soient de ferme ou exotiques. Le déjeuner, pris sous forme de pique-nique tiré du sac, a permis aux adultes d'échanger sur des sujets liés ou non à l'adoption. Après une balade dans l'espace boisé du parc, petits et grands ont partagé le goûter avant de se quitter et de (re)prendre le chemin de l'école pour les plus jeunes.



Mieux connaître les missions d'EFA : la Commission d'agrément

Loin d'être une simple formalité, la procédure d'agrément en vue d'adoption marque le début du chemin vers l'enfant. Emprunter ce chemin, c'est dire « vouloir être parents par adoption ». C'est comme un voyage, une partie du trajet adoptif qui s'effectue tout au long d'une procédure d'accompagnement et d'évaluation.

➤ **L'agrément pour qui et pourquoi ?**

L'agrément en vue de l'adoption d'un enfant est une autorisation légale d'adopter un enfant pupille de l'Etat, un enfant confié à un OAA ou un enfant étranger. L'agrément est national et unique, avec une durée de validité de 5 ans (une confirmation annuelle est obligatoire), pour une adoption en national ou à l'international. Il est délivré par le président du Conseil général du Département de résidence des postulants, après avis de la commission d'agrément. Celle-ci se base sur les rapports d'évaluations sociales et psychologiques.

L'agrément est constitué d'un arrêté du président du Conseil général, et d'une notice (obligatoire depuis 2005) qui précise le nombre d'enfants, la tranche d'âge, l'origine éventuelle et la mention d'un projet particulier (particularité médicale,...).

➤ **La commission d'agrément**

Sa composition

La commission d'agrément est composée de plusieurs membres parmi lesquels peut figurer un représentant d'EFA :

- 3 membres de l'Aide Sociale à l'Enfance et leurs suppléants nommément désignés par le Président du Conseil général,
- 2 membres représentants du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat (il ne peut s'agir que de personnes déjà nommées au Conseil de famille des Pupilles de l'Etat) :
 - 1 représentant des associations familiales et son suppléant désignés par l'UDAF (EFA, Association de Parents par Pays d'Origine,...)
 - 1 représentant des pupilles et son suppléant désignés par le Président du Conseil général
- 1 personne qualifiée désignée par le Président du Conseil général.

La commission ne peut se réunir que si au moins la moitié des membres est présente.

Les membres titulaires et suppléants de la commission d'agrément sont tenus au secret professionnel et ne peuvent participer aux délibérations concernant la demande de personnes avec lesquelles ils ont un lien personnel. Ils ont une totale indépendance vis-à-vis des professionnels qui sont chargés des investigations.

Son rôle

C'est le Président du Conseil général qui fixe le nombre et le ressort géographique de la ou des commissions d'agrément dans son Département.

La commission doit fournir obligatoirement un avis motivé sur le projet d'adoption de chaque postulant (couple ou personne seule), au vu des rapports d'évaluation psycho-sociale fournis par les services de l'ASE. Elle doit donc indiquer les raisons justifiant la proposition d'agrément ou la proposition de refus. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante, les avis minoritaires devant être mentionnés au procès-verbal.

La commission doit également fournir les avis spécifiques demandés par le Président du Conseil général à la suite d'un recours, lorsque la situation du demandeur se modifie, lors de l'évolution du projet ou en cas de demande de retrait de l'agrément.

Pour un fonctionnement optimal de la commission, les membres doivent :

- Avoir lu les rapports avant la réunion,
- Avoir vérifié qu'ils contiennent bien une évaluation et donc un avis motivé sur le projet,
- Avoir éventuellement demandé la présence du/des postulant(s) si cette lecture ne leur permet pas de se faire une opinion précise sur le(s) demandeur(s) ou le projet,
- Avoir éventuellement demandé des éclaircissements au rédacteur sur des points particuliers ou délicats.

Les deux représentants d'associations siégeant à la commission d'agrément sont issus du ou des Conseils de Familles des Pupilles de l'Etat qu'ils représentent. A ce titre, ils doivent donc faire connaître ce dont le CDFPE a besoin pour réaliser des apparentements : des informations fiables et pertinentes sur les postulants, des précisions sur leur projet et une véritable évaluation de sa faisabilité.

L'avis de la commission est obligatoire mais ne vaut pas décision. Seul le Président du Conseil général est habilité à délivrer l'agrément, et il n'est pas obligé de suivre l'avis de la commission (avis non conforme).

➤ **La procédure d'agrément**

La procédure d'agrément est une procédure volontaire, c'est-à-dire qu'elle est marquée par la liberté des postulants à stopper la procédure, à prendre du temps au milieu des investigations ou encore à la poursuivre à tout moment.

La durée de la procédure d'agrément est de 9 mois à partir de la réception par le Conseil Général du courrier de confirmation du/des postulant(s) jusqu'à la signature de la décision par le Président du Conseil général. Durant cette procédure, le(s) postulant(s) doit(ven)t obtenir des informations obligatoires sur l'adoption (par le biais d'une réunion d'information ou d'entretien) et passer des évaluations psycho-sociales.

➤ L'évolution du projet d'adoption

La modification de l'agrément donne lieu, en général, à minima à un entretien et un passage en commission pour que le Président du Conseil général puisse décider de modifier, refuser ou retirer l'agrément. La modification d'un agrément peut être faite à la demande du/des postulant(s) à n'importe quel moment pendant les 5 années de validité de celui-ci.

➤ Les voies de recours au regard de la réglementation et de la jurisprudence

Le recours gracieux se fait auprès de la personne qui a signé l'acte administratif, soit le Président du Conseil général.

➤ Secondes investigations demandées au cours de l'instruction

C'est un droit des demandeurs qui s'exerce une seule fois, pour les investigations sociales et psychologiques (ou seulement pour l'une d'entre elles). Le service de l'ASE doit enregistrer la demande et mettre ainsi fin aux premières investigations engagées. Un seul rapport sera remis par le professionnel qui a procédé à la seconde enquête.

Le temps des secondes investigations intervient dans le cours de l'instruction et se situe dans le délai de la procédure. Il ne faut pas le confondre avec :

- la demande d'enquête complémentaire par la commission d'agrément lorsque celle-ci n'est pas en capacité de rendre un avis (ce qui frappe de nullité la décision d'octroi ou de refus d'agrément),

- la demande d'enquête complémentaire par le Président du Conseil général notamment à la suite d'un recours gracieux contre sa décision.

➤ Après l'agrément

Le(s) postulant(s) doivent faire obligatoirement une confirmation annuelle de leur agrément avec une attestation de non changement des conditions d'accueil de l'enfant et de la composition familiale.

La réactualisation de l'agrément se fait avant la fin de la 2^{ème} année d'agrément. Elle fait suite à un entretien qui ne donne pas lieu à un passage en commission s'il n'y a pas de changement de l'agrément.

Article rédigé par Céline Gardes.

Agenda

➤ Soirée d'information sur l'adoption, le vendredi 3 octobre 2014

Nous vous proposons une soirée d'information collective sur l'Adoption, ouverte à tous (salle 4 du Bon Pasteur, Metz Borny). N'hésitez pas à en parler à vos amis, à votre famille : c'est l'occasion de faire connaissance avec l'association, mais aussi de poser toutes vos questions sur la filiation adoptive.



➤ Soirée à thème, vendredi 10 octobre 2014

Nous vous proposons cette année une conférence sur le thème « **Vivre les différences au quotidien** » par Blandine Hamon, le **vendredi 10 octobre 2014, 20H30**, à l'UDAF de Moselle, 1 avenue Leclerc de Hauteclouque à Metz. Accueil à partir de 20H00. La soirée se clôturera autour du verre de l'amitié offert par EFA57. Entrée gratuite pour les adhérents d'EFA57, et d'un montant de 2€ pour les autres participants. Préinscription par mail jusqu'au 30 septembre 2014.



➤ Ateliers à la parentalité adoptive en octobre

Nous vous proposons 2 ateliers sur la parentalité adoptive : le premier pour les postulants à l'adoption en possession de l'agrément, le second pour les parents adoptifs ayant accueilli leur(s) enfant(s) depuis au moins un an (à la date de l'atelier).

DEVENIR PARENT :
Un apprentissage au quotidien

- Le samedi 11 octobre 2014 : « Devenir parent, un apprentissage au quotidien », salle 4 du centre du Bon Pasteur à Metz-Borny, de 9H à 18H. Les inscriptions sont closes, l'atelier étant complet.



- Le dimanche 12 octobre 2014 : « Mieux comprendre et éduquer son enfant », salle 4 du centre du Bon Pasteur de Metz-Borny, de 9H à 17H. Inscription obligatoire, nombre de places limité. (A ce jour, il reste de la place pour 3 personnes).

MIEUX COMPRENDRE &
EDUQUER SON ENFANT



Bulletin d'inscription et informations complémentaires sur notre site Internet.

➤ « *Couleur de peau Miel* » – projection + débat avec Jung, changement de date

En partenariat avec EFA 54/55 et la médiathèque de Pont-à-Mousson, nous vous proposons une après-midi cinéma. En raison d'une indisponibilité de Jung, la séance initialement programmée le 18 octobre 2014 est reprogrammée le samedi 29 novembre, à la médiathèque de Pont-à-Mousson.



➤ **Saint-Nicolas, dimanche 30 novembre 2014, nouvelle formule**



Pour clôturer l'année, la Saint-Nicolas aura lieu le dimanche 30 novembre 2014. Nous vous proposons cette année une toute nouvelle formule : séance familiale de cinéma en matinée suivi d'un repas/temps d'échange. Nous vous donnons rendez-vous au Kinépolis de Thionville pour la séance de 10h45. Puis nous vous proposons de nous retrouver à la salle du Petit Prince de Yutz vers 12h30, pour un repas en commun et un après-midi de rencontre et échanges.

Vous retrouverez très bientôt l'invitation avec toutes les formalités sur notre site Internet.

➤ **Vos idées**



Vous pouvez bien sûr nous faire part de vos attentes, de vos idées pour de nouvelles rencontres, des sujets que vous aimeriez que nous abordions ensemble, ou des intervenants que vous aimeriez pouvoir entendre.

Infos complémentaires

➤ **Subventions**

Nous remercions chaleureusement le Crédit Mutuel de Moulins-Lès-Metz pour son mécénat, l'UDAF de Moselle pour sa mise à disposition d'une salle pour notre soirée à thème, le Conseil Général de Moselle, les communes de Coin-les-Cuvry et Noisseville, le CCAS de Woippy pour le versement de subventions de fonctionnement.



➤ *Stage national de réflexion pré-adoption*

La Fédération Enfance et Familles d'Adoption organise un stage de réflexion pré-adoption (avant l'obtention de l'agrément), les samedi 25 et dimanche 26 octobre 2014, à Nancy, à l'intention de tous ceux qui envisagent d'adopter un enfant en France ou à l'étranger.

Ce stage est ouvert à toute personne s'engageant ou déjà engagée dans une procédure en vue de l'agrément, quel que soit le lieu de résidence. Le groupe est cependant limité à 16 personnes maximum, couples ou parents solo, afin de favoriser l'expression et l'écoute de chacun.

L'animation du stage est assurée par un pédiatre, une psychologue et une responsable d'association nancéiens, tous les trois ayant une expérience professionnelle et associative de l'adoption.

Le coût est de 230 euros pour une personne seule et 420 euros pour un couple, les frais de déplacement et d'hébergement sont en sus. Plus d'infos :

http://www.adoptionefa.org/images/stories/formations/formations_2012/stagereflexion_oct_2014.pdf

➤ *Enquête scolarité*

Si depuis 10 ans, les travaux d'Enfance & Familles d'Adoption (enquête, congrès, deux numéros de la revue Accueil, un guide de l'adoption à l'intention des enseignants) ont fait apparaître que l'adoption n'est pas synonyme d'échec scolaire, il ne faut pas sous-estimer, pour autant, les fragilités potentielles liées à l'histoire sociale, physique, affective, de l'enfant.

En 2013-2014, EFA a organisé une vaste enquête sur le devenir des enfants adoptés "Adolescence, adoption, orientation". Elle s'est clôturée le 31 mars 2014. Des résultats partiels seront publiés sur le site de la fédération EFA et dans la revue Accueil, avant un colloque en juin 2015, où sera présenté le rapport définitif de l'étude.

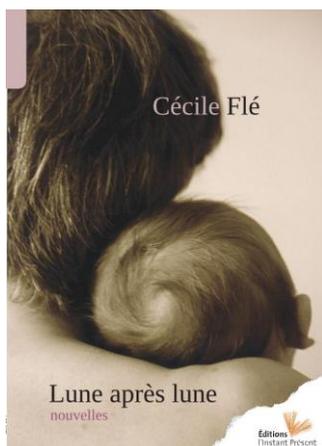


**Le devenir des jeunes ayant vécu dans
une famille adoptive**
Enquête sur les adoptés et leurs frères et sœurs

Coin lecture

➤ **Pour les adultes**

◆ *Lune après lune*



Cécile Flé, auteure de *Créer des liens*, nous livre un texte intimiste, un recueil de nouvelles autour des maternités souvent considérées comme tabou. Avec une rare sensibilité, elle nous offre un regard vibrant d'émotions au cœur des désirs de ces femmes qui veulent être mères, celles qui ne veulent pas garder leur enfant, celles qui veulent l'abandonner. Ces femmes sont tel le funambule sur le fil, oscillant de gauche à droite, partagées entre leurs peurs et leurs désirs, leur raison et leur cœur...

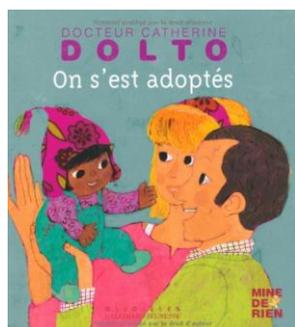
◆ *Abandonné !*



Le roman autobiographique d'Andrés Viret nous emmène tout au long de ses 33 années d'existence et raconte avec précision les différentes étapes de sa vie. Né en Colombie, il a été adopté par une famille suisse alors qu'il avait 4 ans. Son enfance magnifique dans sa nouvelle famille est contée avec beaucoup d'humour et de reconnaissance. Narrant les étapes les plus difficiles, il a littéralement posé son cœur sur une feuille blanche. Rares sont les témoignages qui vont aussi loin dans les détails de l'obscurité mais avec toujours la volonté de penser que la lumière n'est jamais très loin. Des rues parisiennes au sommet de Kilimandjaro, des pistes de ski ensoleillées des Alpes suisses au Georges V à Paris, des flancs de l'Himalaya à l'Australie, de livreur de journaux à directeur d'entreprise, sa lente remontée vers la lumière est une succession d'aventures qui prouvent que dans la vie tout est possible. Ce livre témoigne d'un immense bonheur, d'un amour sans limite pour sa famille et tente humblement de changer l'image de l'adoption souvent mal connue du grand public.

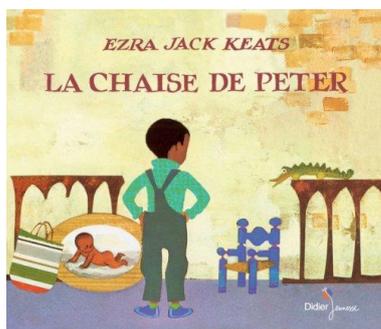
➤ Pour les enfants

◆ *On s'est adoptés*



L'adoption est ici présentée comme une histoire d'amour entre un bébé, dont les parents n'ont pas pu s'occuper, et un couple ou une personne qui souhaite élever un enfant. La finalité de cet album est de permettre aux parents adoptifs d'évoquer avec leur enfant ses parents d'origine, son histoire et son pays de naissance.

◆ *La chaise de Peter*

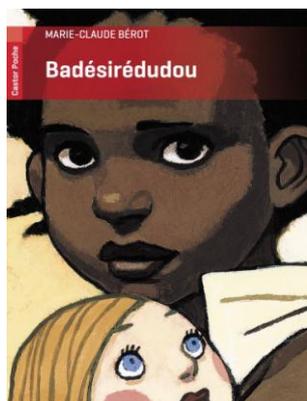


Depuis que Susie, sa petite sœur, est arrivée, la vie de Peter est toute chamboulée. Il ne peut plus faire de bruit, ses parents peignent en rose tous les meubles de la maison. C'en est assez ! Personne ne lui prendra sa petite chaise bleue ! Quitte à rester assis dessus aussi longtemps qu'il le faudra. Mais lorsque Peter fait mine de s'asseoir, il s'aperçoit que sa chaise est devenue bien trop petite pour lui...

Idéal pour accompagner la venue d'un nouvel enfant et dédramatiser les petites jalousies. A lire autour de 3-4 ans.

L'auteur fut le premier auteur américain à offrir dans ses histoires une place centrale aux enfants noirs.

◆ *Badésirédudou*



Louis a huit ans et est le dernier de la famille, lorsque ses parents lui annoncent leur intention d'adopter Désirée, une petite fille de six ans qui vient d'Afrique. Mais pour le petit garçon, pas question qu'une intruse lui vole sa maman et chamboule tout dans sa vie ! C'est décidé, il va perdre sa nouvelle petite sœur dans la forêt...



Numéros et adresses utiles

Site de votre association :

<http://efa57.free.fr>

Site Enfance et Familles d'Adoption :

www.adoptionefa.org

Informations et positions de notre mouvement

Forum EFA:

<http://fr.groups.yahoo.com/group/AdoptionEFA/>

Sur inscription, posez toutes vos questions, le plus grand forum sur l'adoption.

Forum EFA Santé:

<http://fr.groups.yahoo.com/group/adoptionefa-sante/>

Sur inscription, pour se renseigner sur les problèmes de santé, l'adoption de grands, fratries,...

Site du Conseil Général de la Moselle – Aide Sociale à l'enfance :

http://www.cg57.fr/moselleetvous/Pages/Fiche_adoption.aspx

Consultation d'Orientation et de Conseils en Adoption (COCA) du C.H.U. de Nancy :

Le Dr Anne BORSA-DORION, pédiatre au service de Médecine Infantile (03-83-15-47-47 ; ou 03-83-15-47-27, service des urgences où il est possible de laisser un message) et le Dr Festus BODYLAWSON, psychiatre d'enfants et d'adolescents au service de pédopsychiatrie de l'Hôpital d'Enfants (03-83-15-45-53 ou 03-83-15-48-50).

Pour des thématiques liées au langage, vous pouvez rencontrer Catherine COURRIER, orthophoniste, sensibilisée aux enfants adoptés, Service ORL Hôpital Central à Nancy (03-83-85-23-87).

Ligne d'écoute des parents :

Elle est mise en place par la Fédération Enfance et Familles d'Adoption

Tous les mercredis en soirée, et tous les jeudis de 14h à 17H30 : au 08-10-00-21-01.



Site du Ministère de la Famille :

<http://famille.gouv.fr>

Site du Ministère des Affaires Etrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/adoption-internationale-2605/>

Toutes les informations, fiches par pays, par O.A.A., pour les adoptions à l'étranger.

Site de l'Agence Française de l'Adoption :

<http://www.agence-adoption.fr>

Le portail français de l'adoption internationale.

Maison de l'Adoption au Luxembourg :

<http://www.croix-rouge.lu/services-et-missions-adoption/>

Tél : 00-352-2755-6442

Santé, Adoption :

Portail francophone traitant de l'abandon, l'adoption et de la santé des enfants migrants dans le monde, créé par le Professeur Jean-François CHICOINE, pédiatre québécois, et Rémi BARIL.

www.meanomadis.com

Sites de l'association de Parents d'Enfants présentant des Troubles de l'Attachement Ligue d'Entraide et de Soutien (PETALES):

<http://www.petales.org/>

<http://www.petalesfrance.fr/>

Pour les jeunes :

www.filsantejeunes.com

« mal à la vie »

Pour en parler 0800-235-236 : anonyme et gratuit tous les jours de 8H à minuit (fait par l'Ecole des Parents).



Ont participé à la préparation de ce numéro: Hervé BULLIER, M-N BULLIER, Audrey DEHAIS-REINHARDT, Céline GARDES, M-L HEIM.